

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2021/06/22-28-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 22 juin 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Considérant qu'il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le montant des prix qui seront attribués aux lauréats des 09 prix de thèses suivants :

- Le Prix de droit européen,
- Le Prix Gaston Jeze,
- Le Prix Gabriel de Bonnecorse,
- Le Prix droit de la santé,
- Le Prix de sciences criminelles,
- Le Prix de droit processuel,
- Le Prix Jean Bodin,
- Le Prix Jules et Louis Jeanbernat,
- Le Prix de la Fédération de recherches droits, pouvoirs et sociétés.

DECIDE :

OBJET : Montant des prix de la Faculté de droit et de sciences politiques

Le Conseil d'administration approuve le montant de 300 euros pour chacun des neuf prix de thèses tels que listés ci-dessus.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 31

Fait à Marseille le 22 juin 2021,

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

